

# ***ASSOCIATION AGESI***

*44, boulevard du Pont Rouge  
15000 AURILLAC*

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels *Exercice clos le 31 décembre 2018***



26, avenue du Lioran - BP 14 – 15100 SAINT-FLOUR – [www.acf-expertise.fr](http://www.acf-expertise.fr)

ACF SAS au capital de 266 000 euros – R.C.S. Aurillac 398 804 526 - APE 6920Z

Société d'expertise comptable et de Commissaires Aux Comptes inscrite au tableau de l'ordre de la Région Auvergne

Membre de la Compagnie Régionale de Riom



# Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## *Exercice clos le 31 décembre 2018*

Aux membres de l'association AGESI,

### **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGESI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

---

#### ▪ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ▪ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la justification de la réalité, de l'exhaustivité des subventions d'exploitation et la correcte application de principe de spécialisation des exercices concernant les subventions reçues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres sur les comptes de l'association**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Saint-Flour**  
**Le 8 mai 2019**

**ACF SAS**  
**Fabien SOULEYREAU**



**Société de Commissaires aux Comptes**  
**Membre de la Compagnie Régionale de Riom**

## Association A.GE.S.I.

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/12/2017	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	11 035	11 035		411
		TOTAL	11 035	11 035		411
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	676 78 670	676 71 442	7 227	11 184
	TOTAL	79 346	72 119	7 227	11 184	
	Immobilisations financières	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	420		420	420
	TOTAL	420		420	420	
TOTAL I		90 802	83 154	7 647	12 015	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et fini Marchandises				
		TOTAL				
	Créances*	Avances et acomptes versés sur commandes Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	9 569 3 512		9 569 3 512	41 096 1 200
	TOTAL	13 081		13 081	42 296	
	Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	483 566 682		483 566 682	395 329 784
TOTAL II		497 330		497 330	438 410	
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		588 132	83 154	504 978	450 426	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements	Legs nets à remiser au profit des organes statutairement compétents Legs nets à réaliser au profit de l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre					

**Audit, Comptabilité Fiscale**  
Expert-comptable  
Commissaire aux comptes  
26, Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR  
Tél. 04 71 60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30  
398 804 526 RCS Aurillac - AFE 09202

Association A.GE.S.I.

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	63 486	63 486
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	86 360	86 360
	Report à nouveau	53 796	-3 617
	Résultat de l'exercice	35 231	45 450
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financiers	-26 550	-14 587	
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées	55 704	53 162	
Droit des propriétaires (commodat)			
<b>Total I</b>		<b>268 029</b>	<b>230 254</b>
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	96 315	92 257
	Provisions pour charges	13 500	13 500
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	2 173	4 370
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
	<b>Total II</b>	<b>111 989</b>	<b>110 128</b>
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 533	20 719
	Dettes fiscales et sociale	94 226	83 323
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		6 000
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	11 200		
<b>Total III</b>		<b>124 960</b>	<b>110 043</b>
Écart de conversion passif IV			
<b>TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)</b>		<b>504 978</b>	<b>450 426</b>
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an Dettes sauf (1) à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés <b>OCF</b> <b>Audit Comptabilité Fiscalité</b> Expert-comptable Commissaire aux comptes 26, Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR Tél. 04 71 60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30 398 804 526 RCS Aurillac - APE 0920Z		



## Association A.GE.S.I.

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017  
 \* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	150	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels VII		150	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		144
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 542	1 886
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VIII		2 542	2 030
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-2 392	-2 030
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X	473	316
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI	3 417	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII	1 220	3 417
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		641 564	656 319
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		606 332	610 868
Excédent ou déficit XIII-XIV)		35 231	45 450
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

## Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	2
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	3
2.1	Actif immobilisé	3
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	3
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	3
2.2	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	3
2.2.1	Provisions	3
2.2.2	Fonds dédiés	3
2.2.3	Fonds associatifs	4
2.2.4	Autres fonds associatifs	5
2.3	Compte de résultat	5
2.3.1	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	5
2.4	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	6
3	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants, et aux contributions spécifiques	7
3.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	7
4	Annexes	8
4.1	Annexe 1	9
4.2	Annexe 2	11
4.3	Annexe 3	13





## 1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.



13 mai 2019 -

2

## 2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

### 2.1 Actif immobilisé

#### 2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Voir Annexe 1.

#### 2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Voir Annexe 2.

### 2.2 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

#### 2.2.1 Provisions

Voir Annexe 3.

##### 2.2.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	63 915,43		63 915,43

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

— Un régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

— Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

- La méthode 2 qui reprend la méthode d'évaluation d'IAS 19R mais s'adapte pour la comptabilisation aux règles comptables françaises qui ne permettent pas la comptabilisation de l'impact des modifications d'hypothèses en OCI/ Capitaux propres.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

— taux d'actualisation : 1,57 %,

#### 2.2.2 Fonds dédiés

— *Fonds dédiés accompagnement social* : 953,31 € (pas de variation depuis 2012).

— *Fonds dédiés passerelle TH* : 1 220,23 €.



13 mai 2019 -

3

### 2.2.3 Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
Valeur du patrimoine intégré	63 486			63 486
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables (par l'organisme)				
<b>Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise</b>				
<b>Réserves</b>				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	2 260			2 260
Autres réserves	84 100			84 100



13 mai 2019 -

4

## 2.2.4 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
Apports				
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-14 587		-11 963	-26 550
<b>Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise</b>				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)				
Provisions réglementées	53 162	2 542		55 704
Droit des propriétaires (commodat)				

## 2.3 Compte de résultat

### 2.3.1 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	2 378 €	
Au titre d'autres prestations		
<b>Honoraires totaux</b>	<b>2 378 €</b>	



13 mai 2019 -

5

## 2.4 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	Échéances	
							à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts Autres				Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Créances de l'actif circulant :				- à 1 an au maximum				
Créances Clients et Comptes rattachés	9 569	9 569		à l'origine				
Autres	3 512	3 512		- à plus de 1 an à l'origine				
Charges constatées d'avance	682	682		Emprunts et dettes financières divers				
				Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	19 533	19 533		
				Dettes fiscales et sociales	94 226	94 226		
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
				Autres dettes	11 200	11 200		
				Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>13 763</b>	<b>13 763</b>		<b>TOTAL</b>	<b>124 959</b>	<b>124 959</b>		



13 mai 2019 -

6

### 3 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants, et aux contributions spécifiques

#### 3.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 108 305 € en 2018.



13 mai 2019 -

7



4 Annexes



13 mai 2019 -

8



4.1 Annexe 1



13 mai 2019 -

9

Association A.GE.S.I.

Immobilisations		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	11 035				11 035
	Total II	<b>11 035</b>				<b>11 035</b>
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Install. techn., matériel, outillage	676				676
	Install.générales, ag. am. divers	2 447				2 447
	Matériel de transport					
	Mat. bur. et informatique, mobilier	74 476	1 747			76 223
	Immob. corp. en cours					
	Avances et acomptes					
	Total III	<b>77 599</b>	<b>1 747</b>			<b>79 346</b>
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des part.					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immob. financières	420				420
	Total IV	<b>420</b>				<b>420</b>
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		<b>89 055</b>	<b>1 747</b>			<b>90 802</b>





4.2 **Annexe 2**



13 mai 2019 -

11

Association A.G.E.S.I.

<b>Immobilisations</b>		Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	10 624	411			11 035
	Total II	<b>10 624</b>	<b>411</b>			<b>11 035</b>
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Install. techn., matériel, outillage	676				676
	Install. générales, ag. am. divers	2 382	12			2 395
	Matériel de transport					
	Mat bur. et informatique, mobilier	63 356	5 690			69 047
	Immobilisations grevées de droits					
	Total III	<b>66 415</b>	<b>5 703</b>			<b>72 119</b>
<b>Total général (I+II+III)</b>		<b>77 039</b>	<b>6 114</b>			<b>83 154</b>





4.3 Annexe 3



13 mai 2019 -

13

Association A.G.E.S.I.

Nature des réserves et provisions		Montant début exercice	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Montant fin exercice
Réserves	Réserves indisponibles				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves consécutives à l'octroi de subv. d'invest.				
	Autres réserves réglementées				
	Réserves pour projet associatif	79 578			79 578
	Autres réserves	6 781			6 781
	<b>Total réserves</b>	<b>86 360</b>			<b>86 360</b>
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées	53 162	2 542		55 704
	<b>Total</b>	<b>53 162</b>	<b>2 542</b>		<b>55 704</b>
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques d'emploi				
	Autres provisions pour risques	92 257	4 057		96 315
	Provisions pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour grosses réparations				
	Autres provisions pour charges	13 500			13 500
	<b>Total</b>	<b>105 757</b>	<b>4 057</b>		<b>109 815</b>
Provisions pour dépréciation	Immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières				
	Stocks et en-cours				
	Usagers				
	Autres provisions pour dépréciation				
	<b>Total</b>				
<b>Total général des provisions et dépréciations</b>		<b>158 919</b>	<b>6 599</b>		<b>165 519</b>
Dont dotations et reprises : - d'exploitation			4 057		
- financières					
- exceptionnelles			2 542		

